

N° Amélioration	Objectif
<b>1.1. Stationnement</b>	
1.1.1 Dans la mesure du possible, le parcours devrait être couvert du stationnement du Centre Rogers jusqu'à l'entrée de la Tour CN. Cela rendrait le trajet plus sécuritaire et plus agréable pour tous, en particulier les personnes à mobilité réduite.	Autre
1.1.2 Les renseignements concernant les possibilités de stationnement accessible devraient être mis en évidence sur le site Web et mis à la disposition des personnes qui prévoient visiter la Tour CN, dans différents formats. Les renseignements devraient comprendre : la hauteur libre du stationnement couvert; les modes de paiement, y compris les applications et les distributrices de billets de stationnement; les dimensions des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite et la carte des itinéraires sécuritaires et accessibles pour se rendre à l'entrée de la Tour CN.	Court (1 an)
<b>1.2 Accès général aux véhicules</b>	
1.2.1 Ajouter des allées d'accès au point de débarquement des passagers situé sur le boulevard Bremner, qui sont au niveau de la chaussée ou qui comprennent une rampe d'accès au trottoir. Il n'est donc plus nécessaire de monter sur le trottoir à partir de la chaussée, ce qui réduira les déplacements et les chutes qui pourraient survenir lors de la sortie d'un véhicule.	Long (4 ans et plus)
1.2.2 Ajouter des panneaux de signalisation pour le débarquement des passagers et des marquages sur la surface pour faciliter l'identification de cette zone.	Long (4 ans et plus)
1.2.3 Envisager de repaver l'aire de débarquement des passagers pour éliminer les endroits creux et inégaux afin de réduire	Moyen (1 à 4 ans)
1.2.4 Ajoutez des sièges avec un abri couvert pour permettre aux gens d'être protégés des intempéries, pendant qu'ils se reposent ou attendent.	Long (4 ans et plus)
1.2.5 Installer des dispositifs d'attention tactiles le long de l'aire de débarquement, qui avertiront les personnes ayant une déficience visuelle du passage de la voie piétonnière à la chaussée pour les véhicules.	Long (4 ans et plus)
1.2.6 Installer des dispositifs de signalisation tactiles pour guider les personnes malvoyantes vers l'aire de débarquement des passagers ou à partir de celle-ci.	Long (4 ans et plus)
1.2.7 Promouvoir la solution visant à ajouter un abri pour les arrêts de transport en commun à proximité. L'ajout d'un abri sur le parcours entre l'arrêt des services de transport en commun et l'entrée de la Tour CN serait la solution	Long (4 ans et plus)
<b>2.1 Approche extérieure et entrée</b>	
2.1.1 Une protection des bords ou des indicateurs tactiles très visuels devraient être placés le long du haut de l'aire de débarquement de la zone inférieure des sièges extérieurs.	Court (1 an)
2.1.2 Les obstacles placés le long de la trajectoire de déplacement doivent contraster visuellement avec l'allée piétonnière de manière à mettre les éléments en évidence.	Moyen (1 à 4 ans)
2.1.3 Des panneaux de signalisation d'orientation supplémentaires peuvent être installés le long de l'approche du boulevard Bremner et du parcours.	Court (1 an)
2.1.4 Une surface à contraste élevée ou des dispositifs de signalisation tactiles peuvent être installés le long des parcours directs entre la ligne de propriété et le point d'entrée de la Tour CN.	Court (1 an)
2.1.5 Le tronçon du PATH entre la gare Union et la Tour CN est peu accessible. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un aspect qui relève de la Tour CN, des améliorations permettraient certainement d'améliorer l'accessibilité de l'approche extérieure. Envisager de faire une demande à la Cité de Toronto pour accroître l'accessibilité le long du PATH entre la gare Union et la Tour CN.	Long (4 ans et plus)
<b>2.2 Rampes extérieures</b>	
2.2.1 En raison de la longueur accrue de la rampe qui va de l'accès du PATH entre l'aquarium Ripley's et la Tour CN, des sièges devraient être ajoutés à mi-parcours de la rampe.	Moyen (1 à 4 ans)
2.2.2 La petite rampe qui s'étend du niveau d'entrée jusqu'à la zone surbaissée de sièges présente une inclinaison de 1:12 ou 4,7 degrés. Cette inclinaison peut compliquer l'accès pour certaines personnes. Une rampe inclinée à 1:20 est d'un angle plus facile à gravir.	Autre
2.2.3 L'accès aux mains courantes doit être ininterrompu le long des rampes. Des lampadaires, des poubelles et des plaques signalétiques sont disposés le long des rampes d'accès. On ne devrait pas avoir besoin de lâcher la main courante pour contourner des objets.	Moyen (1 à 4 ans)
2.2.4 Les extrémités des mains courantes doivent se terminer dans le sol ou retourner au poteau pour éviter que les personnes ne s'accrochent sur les extrémités qui ne sont pas protégées.	Moyen (1 à 4 ans)

2.2.5	La surface des rampes devrait contraster le haut et le bas des paliers pour souligner le changement de hauteur.	Moyen (1 à 4 ans)
2.2.6	Une bande de couleur contrastante devrait être apposée en haut et en bas des paliers de la rampe pour aider à signaler le changement de hauteur.	Moyen (1 à 4 ans)
<b>2.3 Escaliers extérieurs</b>		
2.3.1	Les mains courantes du haut des escaliers doivent être installées à une hauteur uniforme comprise entre 860 mm et 920 mm, mesurée verticalement du bord d'attaque du pas de la marche au haut de la main courante.	Moyen (1 à 4 ans)
2.3.2	Une bande de couleur contrastante et des indicateurs tactiles de marche devraient être installés en haut et en bas des paliers d'escaliers pour indiquer les changements de hauteur.	Moyen (1 à 4 ans)
2.3.3	Tous les nez de marche devraient comprendre un nez tactile antidérapant sur le dessus pour indiquer le bord de la marche.	Moyen (1 à 4 ans)
2.3.4	Tous les escaliers devraient comprendre une bande de couleur contrastante sur le dessus et sur le bord avant du pas de la marche qui s'enroule sur le nez de la contremarche. Le nez devrait se prolonger sur toute la longueur de la marche.	Moyen (1 à 4 ans)
2.3.5	Nez de marche surplombant la contremarche de l'escalier, créant ainsi un risque de trébuchement. Le nez de marche devrait présenter une saillie minimale au-dessus de la contremarche de l'escalier. Lorsque le nez de nez dépasse de la contremarche, le bas de celui-ci doit être arrondi ou biseauté pour éviter que le pied ne s'accroche sous le nez.	Moyen (1 à 4 ans)
<b>2.4 Entrée principale et autre entrée</b>		
2.4.1	Les portes coulissantes activées par le mouvement constituent le type de porte recommandé, car elles éliminent le balancement de la porte et peuvent être activées sans les mains.	Long (4 ans et plus)
2.4.2	Lorsque des boutons poussoirs sont utilisés pour activer les portes, les boutons doivent contraster avec la surface environnante et inclure un dispositif indicateur d'attention très visible.	Court (1 an)
2.4.3	Lorsque des portes battantes sont installées, le trajet de battement de la porte doit être protégé par une barrière, ou le trajet de battement doit être indiqué. Ceci est particulièrement important pour les portes de sortie de la zone de contrôle de sécurité vers la zone de vente des billets.	Court (1 an)
2.4.4	Les portes d'entrée vitrées devraient être munies de bandes contrastantes à deux niveaux (y compris à hauteur des yeux) pour mettre en évidence la porte vitrée.	Court (1 an)
2.4.5	Il devrait y avoir suffisamment d'espace libre des deux côtés des portes d'entrée pour éviter que des personnes ne soient frappées par les portes d'entrée. Cela est particulièrement important pour les portes d'entrée menant à la zone de contrôle de	Court (1 an)
2.4.6	Les portes automatiques doivent disposer d'un temps d'ouverture et de fermeture suffisant pour permettre aux personnes de passer facilement avant la fermeture de la porte. Le temps minimum pour l'ouverture doit être de 3 secondes, et la porte doit demeurer ouverte pendant au moins 5 secondes.	Court (1 an)
2.4.7	L'utilisation de portes munies de capteurs de sécurité qui ne se ferment pas sur des objets dans le cadre de porte est recommandée.	Autre
<b>3.1 Portes et entrées de portes</b>		
3.1.1	Lorsque des portes électriques sont installées, celles-ci doivent disposer d'un temps d'ouverture et de fermeture suffisant pour permettre aux personnes de passer facilement avant la fermeture de la porte. Le temps minimum pour l'ouverture doit être de 3 secondes, et la porte doit demeurer ouverte pendant au moins 5 secondes.	Court (1 an)
3.1.2	Les portes d'entrée vitrées devraient être munies de bandes contrastantes à deux niveaux (y compris à hauteur des yeux) pour mettre en évidence la porte vitrée.	Court (1 an)
3.1.3	Dans la mesure du possible, les portes à commande électrique devraient être activées par un capteur. En cas d'utilisation de dispositifs d'ouverture de porte à bouton-poussoir, il est préférable d'utiliser des boutons d'ouverture de porte ronds. Le texte « Ouverture de la porte » est privilégié à l'utilisation du symbole d'accessibilité.	Court (1 an)
3.1.4	Les commandes manuelles des portes électriques doivent être bien en vue et ne pas être cachées par des objets. Ceci est particulièrement important pour la commande de la porte coulissante électrique menant de la zone de vente de billets à la zone de conciergerie.	Moyen (1 à 4 ans)
3.1.5	Les commandes manuelles des portes électriques devraient faire contraste avec la surface environnante. Un indicateur visuel très clair devrait être utilisé pour aider les personnes à repérer la commande de porte.	Court (1 an)
3.1.6	La largeur des portes doit être suffisante pour accommoder une personne utilisant une aide à la mobilité de plus grande taille; elle doit être d'au moins 810 mm. Ceci est particulièrement pertinent pour la porte d'entrée du Restaurant 360 dont la largeur libre est actuellement de 710 mm.	Autre
3.1.7	Les portes devraient offrir un contraste visuel par rapport aux murs et au plancher environnants. Bien que la plupart des portes offrent un contraste adéquat, toutes les portes ne font pas suffisamment contraste avec les	Moyen (1 à 4 ans)

<b>3.2 Parcours</b>		
3.2.1	Les colonnettes de contrôle des foules qui sont utilisées le long du parcours entre la zone de conciergerie et la zone de départ devraient être détectables au moyen d'une canne et être situées à un maximum de 680 mm du plancher fini. Les colonnettes doivent également faire contraste avec la zone du plancher où elles sont installées	Moyen (1 à 4 ans)
3.2.2	Les articles installés le long du parcours ne devraient pas empiéter sur celui-ci et devaient être très visibles. Les objets comprennent : les piliers, les poubelles, les enseignes au sol, les sièges et les tables, les sièges interactifs au niveau 3 de la zone d'observation.	Moyen (1 à 4 ans)
3.2.3	Le parcours principal passant par le magasin de détail peut être étroit et il ne permet pas une circulation fluide.	Court (1 an)
<b>3.3 Corridors et halls</b>		
3.3.1	Plusieurs points étroits situés dans les niveaux d'observation le long des halls, d'une largeur de 870 mm. Une largeur libre minimale de 1500 mm est recommandée pour permettre une circulation ininterrompue dans les deux sens.	Autre
3.3.2	Les planchers offrent parfois peu de contraste par rapport aux murs. Le sol et les murs doivent présenter un contraste de couleur visuellement perceptible entre les surfaces; un contraste de couleur de 70 % est recommandé pour obtenir un contraste perceptible.	Autre
3.3.3	L'éclairage naturel peut causer un reflet important sur les planchers polis. Des traitements anti-reflets pour les sols et les murs devraient être appliqués là où il y a des reflets.	Autre
3.3.4	Les meubles, les plantes, les colonnettes et les piliers peuvent faire saillie dans les halls et gêner les déplacements. Les articles fixés de façon permanente doivent être d'une couleur contrastante adéquate. Les articles non fixés doivent être retirés du parcours et offrir un contraste de couleur avec la surface du plancher.	Moyen (1 à 4 ans)
<b>3.4 Rampes intérieures</b>		
3.4.1	Les mains courantes installées le long des rampes doivent être installées à une hauteur de 860 à 920 mm de la surface de la rampe au dessus de la main courante. Les rampes actuelles sont installées à une hauteur de 940 à 950 mm au-dessus de la hauteur de la rampe finie.	Moyen (1 à 4 ans)
3.4.2	Les extrémités des mains courantes doivent se terminer dans le sol, le mur ou retourner au poteau pour éviter que les personnes ne s'accrochent sur les extrémités qui ne sont pas protégées.	Moyen (1 à 4 ans)
3.4.3	La petite rampe qui va de la zone de conciergerie à Le Café dispose d'une inclinaison de 1:12, qui peut être difficile d'accès pour certaines personnes. Une rampe avec une inclinaison de 1:20 constitue une rampe plus facile à gravir, et cet angle est recommandé dans la mesure du possible.	Autre
3.4.4	Bien que les surfaces des rampes soient de couleur contrastante par rapport aux paliers supérieurs et inférieurs, un contraste de couleur plus prononcé est recommandé.	Moyen (1 à 4 ans)
3.4.5	Une bande de couleur contrastante devrait être apposée en haut et en bas des paliers de la rampe pour aider à signaler le changement de hauteur.	Moyen (1 à 4 ans)
3.4.6	La rampe entre la zone de conciergerie et Le Café dispose d'un éclairage insuffisant, inférieur aux exigences pour les voies de circulation.	Court (1 an)
<b>3.5. Ascenseurs</b>		
3.5.1	Des panneaux de signalisation supplémentaires devraient être installés.	Court (1 an)
3.5.2	Le côté extérieur des portes d'ascenseur devrait contraster avec les murs environnants pour aider les utilisateurs à repérer l'entrée de l'ascenseur.	Court (1 an)
3.5.3	Les ascenseurs pourraient bénéficier d'annonces verbales de l'heure d'arrivée aux aires d'attente des étages d'observation supérieurs.	Moyen (1 à 4 ans)
3.5.4	La conception des mains courantes à l'intérieur des ascenseurs principaux est plate et celles-ci ne peuvent être saisies. Des mains courantes rondes seraient plus faciles à saisir..	Autre
3.5.5	Une chaise pliante pourrait être mise à la disposition des gens qui ont de la difficulté à se tenir debout.	Autre
<b>3.6 Escaliers intérieurs</b>		
3.6.1	Les mains courantes dans l'ensemble de l'installation devraient être installées à une hauteur uniforme comprise entre 860 mm et 920 mm mesurée verticalement du bord d'attaque du pas de la marche au haut de la main courante. À l'heure actuelle, la hauteur des mains courantes est variable et celle-ci est bien souvent supérieure à la hauteur recommandée.	Moyen (1 à 4 ans)
3.6.2	Les extrémités des mains courantes doivent se terminer dans le sol, le mur ou retourner au poteau pour éviter que les personnes ne s'accrochent sur les extrémités qui ne sont pas protégées.	Moyen (1 à 4 ans)

3.6.3.	Un nez de marche à haute visibilité devrait recouvrir le dessus de la marche jusqu'à la contremarche et faire un contraste visuel entre la marche et la contremarche. Cela permet de bien voir le bord des marches en montant et en descendant.	Moyen (1 à 4 ans)
3.6.4.	Une bande de couleur contrastante et des indicateurs tactiles de marche devraient être installés en haut et en bas des paliers d'escaliers pour indiquer les débuts de changement de hauteur.	Moyen (1 à 4 ans)
3.6.5.	Les contremarches devraient être fermées et opaques. Les contremarches ouvertes constituent un risque de trébuchement et entraînent une confusion visuelle. Ceci est particulièrement pertinent pour les escaliers qui mènent du niveau 3 d'observation au Restaurant 360.	Autre
3.6.6.	Les escaliers devraient permettre la circulation dans les deux sens. Les escaliers qui mènent du niveau 3 d'observation au Restaurant 360 sont étroits et permettent seulement la circulation dans un sens.	Autre
3.6.7.	Les escaliers circulaires devraient être évités.	Autre
3.6.8.	Lorsque le nez de nez dépasse de la contremarche, le bas de celui-ci doit être arrondi ou biseauté pour éviter que le pied ne s'accroche sous le nez.	Moyen (1 à 4 ans)
3.6.9.	La surface de l'escalier doit être d'une couleur unie ou d'un motif simple, le cas échéant. Les escaliers menant du niveau 3 d'observation au Restaurant 360 sont munis d'un tapis à motifs, ce qui peut causer la confusion à certaines personnes.	Moyen (1 à 4 ans)
<b>3.7 Escaliers mécaniques et trottoirs roulants</b>		
3.7.1.	Un marquage très contrasté doit être apposé sur les nez de marche et le long des marches de l'escalier mécanique.	Autre
3.7.2.	Les indicateurs de surface de marche tactiles doivent se prolonger sur toute la longueur des paliers en haut et en bas des escaliers mécaniques. Les indicateurs de surface doivent également être d'une couleur contrastante par rapport à la surface environnante.	Autre
3.7.3.	La direction de l'escalier mécanique doit être affichée et indiquée clairement.	Court (1 an)
<b>3.8 Systèmes de sécurité et d'entrée</b>		
3.8.1.	Toutes les barrières de sécurité de la zone de contrôle de sécurité devraient être d'une largeur minimale de 810 mm pour accommoder les personnes utilisant une aide à la mobilité de plus grande taille.	Autre
<b>4.1 Hall d'entrée et réception</b>		
4.1.1.	La conception de la signalisation n'est pas uniforme avec celle des autres éléments de l'édifice.	Court (1 an)
4.1.2.	Une installation sanitaire est située à proximité de la conciergerie, mais les utilisateurs doivent descendre d'un niveau. Il faudrait aménager une installation sanitaire près de la réception afin de réduire au minimum les déplacements.	Autre
4.1.3.	Nombre de sièges limités dans la zone de la conciergerie. Les possibilités de places assises situées près de Le Café devraient être mises en évidence. De multiples possibilités de sièges avec différents styles de soutien devraient être disponibles dans le hall d'entrée.	Moyen (1 à 4 ans)
<b>4.2 Bureaux de réception et comptoirs de service</b>		
4.2.1.	Les comptoirs de service situés dans toute la Tour CN sont très hauts (960 mm) et ne sont parfois pas accessibles en position assise. Les comptoirs de service doivent être abaissés à une hauteur accessible. Les hauteurs de bureau comprises entre 730 et 860 mm sont universellement accessibles, ce qui en facilite l'accès à un plus grand nombre de personnes.	Moyen (1 à 4 ans)
4.2.2.	Bien souvent, les comptoirs de service offrent peu d'espace pour les genoux ni ne disposent d'un surplomb. Tous les comptoirs devraient offrir suffisamment d'espace pour les genoux.	Moyen (1 à 4 ans)
4.2.3.	La signalisation au-dessus des comptoirs de service indiquant la fonction de celui-ci devrait être bien lisible. Les lettres devraient être d'une couleur unie, sur un fond uni.	Court (1 an)
4.2.4.	Des affiches d'information devraient être disponibles aux fenêtres de service et être munies de lettres en relief et en braille.	Court (1 an)
4.2.5.	Les bureaux de service doivent être d'une couleur contrastante par rapport au plancher et aux surfaces des murs environnants. Cela permet de distinguer visuellement les bureaux de service des surfaces environnantes.	Moyen (1 à 4 ans)
<b>4.3 Aires d'attente et places assises en général</b>		
4.3.1.	Bien qu'un espace réservé aux places assises soit situé dans la partie inférieure de Le Café, le nombre de places désignées est limité à la billetterie ou à la conciergerie. Il est recommandé d'ajouter un espace de places assises à proximité de la conciergerie. Cela permettra aux clients disposant de capacités limitées en matière de mobilité de se reposer après l'achat de billets et avant de visiter la Tour CN.	Autre
4.3.2.	Les possibilités de places assises devraient comprendre des sièges offrant une gamme de supports, de couleurs et de formes de styles variés. La surface doit être neutre avec un revêtement qui ne glisse pas.	Autre

4.3.3	Les places assises doivent également être aménagées de façon à ce qu'il y ait des espaces libres à côté des sièges pour accommoder les personnes qui utilisent des aides à la mobilité ou des chiens d'assistance.	Court (1 an)
4.3.4	Les tables situées dans les aires d'attente devraient être munies de coins et de bords arrondis.	Moyen (1 à 4 ans)
<b>4.4 Considérations acoustiques</b>		
4.4.1	Des dispositifs de réduction du bruit devraient être installés aux points de transaction, ou là où d'autres renseignements sont communiqués de façon audible. Ceci est particulièrement important dans les zones plus importantes où le bruit de fond peut	Autre
4.4.2	Lorsque les systèmes d'annonces publiques sonores sont installés et peuvent être utilisés régulièrement, les systèmes devraient avoir recours à une boucle à induction directe pour se connecter aux appareils auditifs. Cela permet de diffuser des messages d'intérêt public sans produire d'écho ou de distorsion qui pourraient endommager l'ouïe des personnes.	Autre
4.4.3	Les technologies de réduction du bruit et les caractéristiques architecturales devraient être améliorées le long des halls et dans les zones où l'on s'attend à ce qu'un grand nombre de personnes soient rassemblées. Cela contribuera à réduire les bruits de fond qui peuvent compliquer les déplacements des personnes qui se fient au son pour circuler dans les espaces.	Autre
<b>4.5 Considérations en matière d'éclairage</b>		
4.5.1	Les niveaux d'éclairage doivent être constants, en particulier en cas de changement de hauteur. La rampe entre la conciergerie et Le Café est peu éclairée. Les niveaux d'éclairage devraient être améliorés aux endroits où cela est nécessaire.	Court (1 an)
4.5.2	Les repères d'orientation et les panneaux de signalisation devraient être munis d'un éclairage anti-reflets.	Court (1 an)
4.5.3	Les sources d'éclairage artificiel produisent peu de reflets sur les surfaces des murs et des planchers. Cependant, l'interaction de la lumière naturelle sur les surfaces de plancher peut provoquer des reflets. Pour réduire les reflets, il faudrait teinter les fenêtres, les recouvrir ou appliquer des finis à plancher non réfléchissants.	Autre
<b>5.1. Salles de bain</b>		
5.1.1	Dans la mesure du possible, les salles de bain devraient comporter un mur-écran en guise d'entrée plutôt que des portes électriques ou manuelles. Cela élimine le besoin d'actionner la porte et les risques de pincement lors des ouvertures de porte. L'ouverture d'un mur-écran devrait disposer d'une largeur libre suffisante pour permettre à deux personnes de se croiser.	Moyen (1 à 4 ans)
5.1.2	Lorsque les portes sont installées aux entrées des salles de bain, la largeur libre de l'ouverture de la porte devrait être de	Moyen (1 à 4 ans)
5.1.3	Lorsque des portes sont installées aux entrées des salles de bain, celles-ci devraient faire un contraste visuel entre les murs et les surfaces de plancher environnants.	Moyen (1 à 4 ans)
5.1.4	La quincaillerie des portes des toilettes doit être accessible. Des poignées à anneaux en D des deux côtés des portes, les serrures de porte doivent être verrouillables avec un poing fermé et les portes doivent avoir un système de fermeture automatique et ne pas être situées à moins de 50 mm du montant de porte quand elles ne sont pas	Moyen (1 à 4 ans)
5.1.5	Une salle de bain universelle devrait être disponible aux étages principaux.	Autre
5.1.6	En plus des caractéristiques de la salle de bain universelle située au niveau3 d'observation, ces caractéristiques devraient comprendre : un bouton d'appel d'urgence pouvant être déclenché depuis le plancher, une barre de maintien repliable pour les côtés de transfert de la toilette, un lavabo devrait être accessible de la toilette, un bac à déchets sanitaire devrait être accessible de la toilette, et tous les éléments de tuyauterie sous le lavabo devraient être protégés; les toilettes universelles devraient être aménagées de façon à alterner le côté de la toilette sur lequel l'espace de transfert est offert et cet espace devrait demeurer dégagé en tout temps, les serrures des salles de bain devraient se déverrouiller facilement de l'extérieur.	Moyen (1 à 4 ans)
5.1.7	Une salle de bain universelle dotée d'installations familiales devrait comprendre les éléments suivants : une pièce suffisamment grande pour accueillir une petite famille avec poussette ou aide à la mobilité, des toilettes accessibles, une table à langer installée à une hauteur accessible qui inclut un dégagement pour les genoux.	Moyen (1 à 4 ans)
5.1.8	Les barres d'appui installées dans les toilettes non mixtes sont souvent fixées à des hauteurs ou à des emplacements incorrects et incohérents.	Court (1 an)
5.1.9	Les toilettes situées dans les cabines accessibles, les toilettes familiales et les toilettes universelles doivent être munies d'un support dorsal.	Moyen (1 à 4 ans)
5.1.10	Les distributeurs de papier hygiénique sont souvent placés à des endroits incorrects et incohérents. Les distributeurs de papier hygiénique devraient être situés à portée de la main, sans qu'il soit nécessaire de se pencher vers l'avant ou de s'étirer.	Moyen (1 à 4 ans)

6.1.11	Les urinoirs doivent être d'une couleur faisant contraste avec les surfaces environnantes. Des urinoirs à hauteur variable doivent être disponibles sans marchepied. Des barres d'appui et des écrans d'intimité devraient être installés des deux côtés des	Moyen (1 à 4 ans)
6.1.12	Les luminaires muraux et les commodités doivent être installés uniformément entre 1000 et 1200 mm au-dessus du plancher fini.	Moyen (1 à 4 ans)
6.1.13	Tous les appareils doivent être munis d'un détecteur de mouvement, y compris les robinets, le savon et les sèche-mains et les serviettes en papier. Il est également important qu'un sèche-mains soit placé à côté de l'évier et qu'une personne ne soit pas obligée de quitter la zone de l'évier pour accéder à un sèche-mains.	Long (4 ans et plus)
6.1.14	Les boutons d'appel d'urgence dans les toilettes et les cabines accessibles devraient pouvoir être activés depuis le plancher.	Moyen (1 à 4 ans)
6.1.15	Les enseignes des salles de bain devraient être de conception uniforme et situées au même endroit dans toutes les salles de bain. Les enseignes devraient comprendre des lettres en relief et en braille.	Court (1 an)
<b>6.1 Orientation et signalisation générale</b>		
6.1.1	Selon l'angle, l'éclairage peut créer des reflets sur l'affichage. Les surfaces réfléchissantes devraient être évitées et des sources d'éclairage plates devraient être utilisées.	Court (1 an)
6.1.2	La taille des polices devrait être accrue, ce qui contribuera à accroître la lisibilité.	Court (1 an)
6.1.3	La signalisation doit comprendre des majuscules et des minuscules, l'utilisation de texte entièrement en majuscules est à éviter.	Court (1 an)
6.1.4	La conception et le style de la signalisation devraient être uniformes dans l'ensemble de l'établissement.	Court (1 an)
6.1.5	La police de caractères de la signalisation doit être suffisamment contrastée par rapport à l'arrière-plan de l'enseigne; un contraste de 70 % est recommandé.	Court (1 an)
6.1.6	L'application mobile de navigation peut être améliorée pour accroître les capacités d'orientation avec l'ajout de consignes verbales.	Long (4 ans et plus)
6.1.7	Les caractéristiques distinctives d'aménagement intérieur devraient être améliorées pour permettre aux gens de bien reconnaître certaines zones. Les caractéristiques architecturales d'orientation devraient être améliorées pour faciliter la navigation dans l'ensemble de la Tour CN.	Court (1 an)
<b>6.2 Enseignes des salles</b>		
6.2.1	Des enseignes devraient être installées dans les salles de service, les salles médicales et les salles d'infirmierie, ainsi que sur les éléments de soutien.	Court (1 an)
6.2.2	La police de caractères de l'enseigne de la salle doit être imprimée sur un fond de couleur unie et avec un texte	Court (1 an)
6.2.3	Les enseignes devraient comprendre des lettres en relief et en braille.	Court (1 an)
6.2.4	Le texte des enseignes devrait être limité aux renseignements nécessaires et être rédigé en termes simples. Cela contribue à réduire le temps de lecture et la confusion.	Court (1 an)
6.2.5	Les enseignes sont bien souvent installées sur les portes. L'enseigne de salle devrait toujours être apposée sur le mur du côté de la serrure de la porte.	Court (1 an)
6.2.6	Les lettres doivent offrir un contraste visuel par rapport au fond de l'enseigne.	Court (1 an)
6.2.7	Les salles de réunion et les bureaux devraient être dotés d'un système de numérotation logique.	Long (4 ans et plus)
<b>6.3 Communications</b>		
6.3.1	Un système complet de messagerie visuelle numérique devrait être installé dans toutes les aires fréquentées par les visiteurs de la Tour CN.	Long (4 ans et plus)
6.3.2	Un système de sonorisation assistée devrait être installé dans les salles de réunion et le cinéma Feuille d'érable.	Moyen (1 à 4 ans)
6.3.3	Un programme de formation complet de sensibilisation à l'accessibilité devrait être élaboré pour enseigner au personnel comment communiquer, apporter son aide et gérer les situations difficiles. Le programme devrait comprendre de la documentation écrite et une formation continue régulière sur place, adaptée aux besoins particuliers de la Tour CN.	Court (1 an)
<b>7.1 Sorties de secours</b>		
7.1.1	Des zones de refuge devraient être aménagées et disponibles à chaque escalier de secours désigné à chaque étage du bâtiment. Les zones de refuge devraient comprendre un système de communication bidirectionnel mains libres relié à un système d'intervention d'urgence et une prise de courant.	Long (4 ans et plus)
7.1.2	Des panneaux à lames indiquant les zones de refuge devraient être installés, en complément des panneaux encastrés.	Long (4 ans et plus)
7.1.3	Les procédures d'évacuation doivent être affichées à des hauteurs cohérentes et correctes, afin d'améliorer la lisibilité pour les personnes en position assise.	Court (1 an)

7.1.4.	Les reflets sur la surface des procédures d'évacuation devraient être limités.	Court (1 an)
7.1.5.	Les consignes d'évacuation devraient comprendre une police de caractères de grande taille qui est facile à lire lorsque l'éclairage est faible.	Court (1 an)
7.1.6.	Les consignes d'évacuation écrites doivent être accompagnées d'une police de caractères en relief et en braille.	Court (1 an)
7.1.7.	L'espace devant les cartes et les consignes d'évacuation devrait toujours être dégagé.	Court (1 an)
7.1.8.	Les portes des sorties de secours doivent être d'une couleur vive, facilement reconnaissable et faire contraste avec les surfaces à proximité.	Long (4 ans et plus)
7.1.9.	Les escaliers des sorties de secours devraient être munis de bandes photoluminescentes le long du nez des marches ou le long des rampes d'escalier.	Moyen (1 à 4 ans)
<b>7.2 Systèmes d'alarme incendie</b>		
7.2.1.	Des alarmes d'incendie visuelles devraient être installées à tous les endroits où des alarmes d'incendie sonores sont installées. Les alarmes d'incendie visuelles sont particulièrement importantes dans les endroits où des personnes peuvent se trouver seules.	Court (1 an)
7.2.2.	Les dispositifs d'alarme d'incendie manuels doivent être installés à une hauteur constante, ne dépassant pas 1100 mm au-dessus du plancher fini.	Long (4 ans et plus)
7.2.3.	Un système visuel de téléavertissement et de messagerie, capable d'afficher des messages aux visiteurs, devrait être mis en place dans l'ensemble de l'édifice.	Moyen (1 à 4 ans)
<b>8.1 Assemblée publique - Cinéma Feuille d'érable</b>		
8.1.1.	Des places assises accessibles devraient être disponibles dans un certain nombre d'endroits répartis uniformément dans tout le cinéma.	Moyen (1 à 4 ans)
8.1.2.	Les sièges accessibles doivent être de niveau et fermes. Cela permet d'éviter qu'une personne ne glisse d'un siège ou d'une aide à la mobilité lorsqu'elle est assise.	Moyen (1 à 4 ans)
<b>8.2 Cafétéria, restaurants et bars</b>		
8.2.1.	Une entrée sans obstruction et un parcours dégagé dans tous les restaurants disposant de places assises doivent constituer la norme sans nécessiter d'adaptation particulière. Les places assises ne devraient pas entraver les déplacements. Cela inclut une solution d'entrée permanente dans le Restaurant 360 et l'accès à la section assise surbaissée.	Moyen (1 à 4 ans)
8.2.2.	Les comptoirs de service devraient être à une hauteur accessible normale sans qu'une personne ait besoin d'utiliser un comptoir spécial.	Long (4 ans et plus)
8.2.3.	La hauteur des tables devrait comprendre une gamme de hauteurs et d'espace pour les genoux afin d'accommoder une variété de personnes utilisant des aides à la mobilité.	Moyen (1 à 4 ans)
8.2.4.	Les choix de sièges devraient inclure une grande variété de styles d'assise avec différents types de supports.	Moyen (1 à 4 ans)
8.2.5.	Les caisses devraient afficher clairement le prix d'achat. Ceci est particulièrement pertinent pour le chariot de vente extérieur.	Court (1 an)
8.2.6.	Les modes de paiement des distributrices automatiques doivent être à une hauteur accessible et à portée de la main d'une personne en position assise. L'accès aux produits achetés ne devrait pas contraindre une personne à se baisser ou à se pencher pour atteindre le produit.	Moyen (1 à 4 ans)
8.2.7.	Les boutons des distributrices automatiques devraient être surélevés et comporter des caractères en relief et en braille.	Moyen (1 à 4 ans)
<b>8.3 Points de vente au détail</b>		
8.3.1.	Les comptoirs de service devraient être à une hauteur accessible et offrir suffisamment d'espace pour les genoux pour convenir à une personne qui utilise une aide à la mobilité.	Court (1 an)
8.3.2.	La largeur libre entre les tables et les rayonnages devrait être constante et permettre à une personne utilisant une aide à la mobilité de se déplacer facilement sans rencontrer de points de pincement.	Court (1 an)
8.3.3.	Les tables et les rayonnages à marchandises devraient être placés dans un endroit accessible qui permet à une personne utilisant une aide à la mobilité de s'approcher facilement.	Court (1 an)
8.3.4.	Les marchandises sur les tables et les rayonnages doivent être disposées de manière à être accessibles en position assise ou debout.	Court (1 an)

Responsabilité	Remarques
TCN	Envisagé dans le cadre de rénovations ultérieures.
Marketing	
TCN/Cité de Toronto	
Priorité au fil de la réalisation de futures rénovations.	
TCN	
Cité/TCN	
TCN	
Cité	
Zone d'amélioration commerciale	
Installations et ingénierie	
Installations et ingénierie	Éléments à remplacer
Installations et ingénierie	
Travailler avec d'autres partenaires/zone d'amélioration commerciale	
TCN	
TCN	Envisagé dans le cadre de rénovations ultérieures.
Travaux en collaboration avec Ripley's	
TCN/Ripley's	



---

TCN

---

TCN

---

TCN/Ripley's

---

TCN

---

TCN

---

TCN

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Marketing

---

Installations et ingénierie

---

Marketing

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

TCN

---

Installations et ingénierie

---

Marketing

---

Marketing

---

Installations et ingénierie

---

Marketing

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

---

---

Service à la clientèle                      Nous examinerons les produits qui satisfont à ces exigences.

---

Service à la clientèle

---

Commerce de détail :

---

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie                      Rénovations futures à l'étude

---

Installations et ingénierie

---

Service à la clientèle

---

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

TCN    Rénovations futures à l'étude

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

---

Marketing

---

Marketing

---

Installations et ingénierie                      Étudier les communication orales des opérateurs des ascenseurs.

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie                      En cours d'examen

---

Installations et ingénierie                      Envisagé dans le cadre de rénovations ultérieures.

---

Installations et ingénierie                      Envisagé dans le cadre de rénovations ultérieures.

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie                      Recherche

---

Installations et ingénierie                      Recherche

---

Marketing

---

Sécurité    Envisagé dans le cadre de rénovations ultérieures.

---

Marketing

---

Installations et ingénierie                      Envisagé dans le cadre de rénovations ultérieures.

---

Marketing/Installations et ingénierie                      Les possibilités d'affichage sont à l'étude, d'autres possibilités sont à plus long terme.

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie                      À réaliser avec 4.2.1

---

Marketing

---

Marketing

---

Installations et ingénierie                      À considérer avec 4.2.1

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie/Aliments et boissons

---

---

Aliments et boissons

---

Aliments et boissons

---

Installations et ingénierie                      Envisagé dans le cadre de rénovations ultérieures.

---

Installations et ingénierie                      Envisagé dans le cadre de rénovations ultérieures.

---

Installations et ingénierie                      Envisagé dans le cadre de rénovations ultérieures.

---

Installations et ingénierie

---

Marketing/Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie                      Envisagé dans le cadre de rénovations ultérieures.

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie                      Envisagé dans le cadre de rénovations ultérieures.

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Marketing

---

Marketing

---

Marketing

---

Marketing

---

Marketing

---

Marketing

---

Marketing

---

Marketing

---

Marketing

---

Marketing

---

Marketing

---

Marketing

---

Marketing

---

Marketing

---

Marketing

---

Installations et ingénierie/Marketing

---

Installations et ingénierie

---

RH

---

Sécurité

---

Marketing

---

Marketing/Sécurité

---

---

Marketing/Sécurité

---

Marketing/Sécurité

---

Marketing/Sécurité

---

Marketing/Sécurité

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

---

Installations et ingénierie

À réaliser avec 8.1.1

---

Installations et ingénierie

---

Aliments et boissons

À étudier dans le cadre de rénovations futures

---

Aliments et boissons

---

Aliments et boissons

---

Aliments et boissons

---

Aliments et boissons/Coca Cola

---

Aliments et boissons/Coca Cola

---

Commerce de détail :

---

Commerce de détail :

---

Commerce de détail :

---

Commerce de détail :

---